



Séance du conseil d'administration du CGDIS du 17 décembre 2020

La séance du conseil d'administration du CGDIS s'est tenue en date du 17 décembre 2020 à la salle des fêtes « François Blouet » à Roeser en respect des mesures de distanciation physique.

Il est à noter qu'il s'agissait de la dernière séance présidée par Monsieur Alain Becker en sa qualité de président du conseil d'administration. En effet l'article 15 de la loi modifiée du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile prévoit une présidence tournante tous les 3 ans où le président est à tour de rôle désigné parmi les administrateurs de l'État et ceux du secteur communal. **Dès lors, Madame Lydie Polfer assurera la présidence dès le 1^{er} janvier 2021** et Monsieur Alain Becker le rôle de vice-président, sous réserve de l'approbation du Conseil de gouvernement lors de sa séance du 18 décembre 2020. Leur mandat sera de 3 ans.

Après l'évacuation des affaires du personnel avec notamment 6 nouveaux engagements et plusieurs nominations de pompiers professionnels, le tableau reprenant des **demandes d'autorisation d'exercer des activités accessoires** a été présenté et validé. Les critères appliqués sont ceux validés lors de la séance plénière du 22 octobre 2020.

La **création de deux nouveaux postes en CDD** pour l'Institut national de formation de secours (INFS) dans le cadre de la gestion de projets à caractères internationaux notamment liés aux programmes européens Inter'red et Euroffad a été validée.

Approbation de **3 conventions de transfert de biens meubles et de contrats de louage** portant mise à disposition de biens immeubles pour les communes de Esch-sur-Alzette, Rambrouch et Walferdange. Le conseil d'administration a également validé **l'acquisition du CIS Wiltz**.

Le document reprenant la **tarification des prestations de l'INFS** pour personnes extérieures au CGDIS a été validé.

La mise à jour de **l'organigramme administratif du CGDIS** a été approuvée. Il ressort de ce document adapté la création de 3 nouveaux services :

- Service de la coordination opérationnelle médicale (DMS) ;
- Service cartographie et analyse (DSO) ;
- Service helpdesk et support (DML).

Approbation du tableau des emplois managériaux. On relève en premier lieu la démission de Monsieur Charles Zanter en sa qualité de chef de zone adjoint de la zone de secours Nord. Le

président a souligné le rôle qu'a joué Monsieur Zanter lors et depuis la création du CGDIS ainsi que son soutien dans la mise en place des zones de secours.

Le conseil d'administration a ensuite approuvé la nomination d'un chef de groupe et d'un chef de groupe adjoint pour le groupe d'appui technologique opérationnel (GATO), d'un chef de centre et d'un adjoint pour le CIS Mondorf-les-bains et d'un chef de centre pour le CIS Kayl-Tétange. En corolaire différentes démissions ont été avalisées pour les CIS Mondorf-les-bains, Sanem-Differdange et pour le GRIMP.

Pour finir, 3 nouveaux chefs de services ont été nommés :

- M. Kevin Nicolas, chef du service gestion administrative (INFS) ;
- M. Gilles Lavandier chef du service cartographie et analyse (DSO) ;
- M. Christian Wagner, chef du service formation officiers et commandement (INFS).

Un administrateur a posé la question afférente à l'utilisation de **l'application GouvAlert!** pour des cas d'urgence sanitaire comme la récente pollution des eaux dans l'est du pays. Il ressort de la réponse du président du conseil d'administration que l'application est en cours de refonte complète avec en ligne de mire l'optique d'intégrer tous les acteurs nationaux nécessaires afin que GouvAlert! devienne l'application centrale d'alerte à la population. Un groupe de travail interministériel a déjà été créé à cet effet.

Le représentant des pompiers professionnel ayant introduit une question relative aux missions des infirmiers dispatcher dont le recrutement est en cours, le directeur général a pris la parole et insisté sur le fait que leurs missions seraient pérennisées au-delà de la crise COVID par les travaux d'un groupe de travail.

La séance a été suivie de l'assermentation de 3 pompiers professionnels du cadre de base, d'un opérateur CSU-112 dans la carrière de l'expéditionnaire et d'un attaché.